

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NORMAND!

Producteur de pur jus de pomme et cidres biologiques, pommeau de Normandie et calvados Pays d'Auge, le Manoir d'Apieval est une propriété familiale située en bord de mer entre Honfleur et Deauville-Trouville.

Différentes formules de visites sont proposées aux groupes, à travers lesquelles nous partageons les méthodes de fabrication des produits.

La visite guidée dure environ 40 minutes et peut être suivie par une dégustation, une collation, un jeu ou un repas.



FORMULES GROUPES 2026

VALABLES POUR LES GROUPES
À PARTIR DE 20 PERSONNES

PRIX PAR PERSONNE
GRATUITÉ GUIDE ET CHAUFFEUR (HORS REPAS)

A PARTIR DE 20 PERSONNES

VISITE APREVAL

5 € TTC

VISITE GUIDÉE SUIVIE DE LA DÉGUSTATION
DES 3 FLEURONS DE NOTRE PRODUCTION :
CIDRE, POMMEAU DE NORMANDIE ET CALVADOS
AOC PAYS D'AUGE.
DURÉE 1H-1H15

MANOIR D'APREVAL - 15 CHEMIN DES MESLIERS
14600 PENNEDEPIE - FRANCE +33(0)2 31 14 88 24
apreval@apreval.com - www.apreval.com

VISITE GOURMANDE SALÉE

VISITE FROMAGES 12 € TTC

VISITE GUIDÉE SUIVIE DE LA DÉGUSTATION DES
3 INCONTOURNABLES FROMAGES NORMANDS
(CAMEMBERT, PONT L'ÉVÊQUE, LIVAROT) EN
ASSOCIATION AVEC NOTRE CIDRE, POMMEAU
DE NORMANDIE ET CALVADOS AOC PAYS
D'AUGE. DURÉE 1H30

VISITES GOURMANDES SUCRÉES

VISITE CAKE MIEL & CHOCOLAT 8 € TTC

VISITE GUIDÉE SUIVIE DE LA DÉGUSTATION D'UN
DÉLICIEUX PAIN D'ÉPICES ARTISANAL AUX
PÉPITES DE CHOCOLAT, ACCOMPAGNÉ DE
NOTRE CIDRE, POMMEAU DE NORMANDIE ET
CALVADOS AOC PAYS D'AUGE. DURÉE 1H15

VISITE TARTE AUX POMMES 12 € TTC

DANS L'APRÈS-MIDI, APRÈS VOTRE VISITE
GUIDÉE, VOUS DÉGUSTEREZ UNE DÉLICIEUSE
TARTE AUX POMMES ACCOMPAGNÉE DE NOTRE
CIDRE, POMMEAU DE NORMANDIE ET
CALVADOS AOC PAYS D'AUGE. DURÉE 1H30

VISITE TARTE AUX FRAMBOISES 15 € TTC

DANS L'APRÈS-MIDI, APRÈS VOTRE VISITE
GUIDÉE, VOUS DÉGUSTEREZ UNE DÉLICIEUSE
TARTE AUX FRAMBOISES ACCOMPAGNÉE DE
NOTRE CIDRE, POMMEAU DE NORMANDIE ET
CALVADOS AOC PAYS D'AUGE. DURÉE 1H30

VISITE - TEAM BUILDING

20 € TTC

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE « SAVOIR-FAIRE » TOUT
EN VOUS AMUSANT!
DANS UNE AMBIANCE DE CHALLENGE PAR ÉQUIPE,
APRÈS AVOIR VISITÉ LE DOMAINE, NOUS VOUS
PROPOSONS DES ACTIVITÉS LUDIQUES.
LA MEILLEURE ÉQUIPE REMPORTE UN CADEAU.
DURÉE 2H30

MAXIMUM 40 PARTICIPANTS

NOUS CONSULTER POUR PLUS DE DÉTAILS

VISITES AVEC REPAS

BUFFET NORMAND 36 € TTC

POMMEAU EN APÉRITIF, CIDRE, TERRINE DE
CAMPAGNE, LÉGUMES DE SAISON, POMMES DE
TERRE RISSOLÉES, FROMAGES NORMANDS ET
SALADE AU VINAIGRE DE CIDRE, CAKE ARTISANAL
AU CHOCOLAT ET POMME-CALVADOS, CAFÉ ET
DIGESTIF : CALVADOS PAYS D'AUGE
DURÉE 2H

BUFFET AUGERON 41 € TTC

POMMEAU EN APÉRITIF, CIDRE, RILLETTES DE
VOLAILLE, RÔTI DE BŒUF FROID, POMMES DE
TERRE RISSOLÉES ET LÉGUMES GRILLÉS, SALADE
AU VINAIGRE DE CIDRE ET FROMAGES NORMANDS,
TARTE AUX POMMES, CAFÉ ET DIGESTIF :
CALVADOS PAYS D'AUGE DURÉE 2H30

DEJEUNER AUGERON 44 € TTC

MAX 40 PERSONNES - MENU AUGERON SERVI À
TABLE

DEJEUNER PAYS D'AUGE 51 € TTC

MAX 40 PERSONNES - SERVI À TABLE
POMMEAU EN APÉRITIF, CIDRE, TERRINE DE
POISSON, POULET « VALLÉE D'AUGE » SAUCE
CRÈME-CALVADOS, POMMES DE TERRE RISSOLÉES
ET TOMATES AU FOUR, SALADE AU VINAIGRE DE
CIDRE ET FROMAGES NORMANDS, TARTE AUX
POMMES, CAFÉ ET DIGESTIF : CALVADOS PAYS
D'AUGE
DURÉE 3H

TVA APPLIQUÉE :

20% SUR LES VISITES ET BOISSONS ALCOOLISÉES
ET 10% SUR LES REPAS ET COLLATIONS

« L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. »

Conditions Générales de Vente

FORMULES DE VISITE

Groupes 2026

Valables pour les groupes
à partir de 20 personnes



Nombre de participants

Nos formules groupe sont valables pour des groupes de 20 personnes minimum.

Le nombre maximum de participants dépend de la formule choisie :

- 100 pour la visite Apreval ou Pain d'Épices ou Fromages (les groupes de plus de 50 personnes seront fractionnés en sous-groupes de 50 personnes maximum)
- 50 pour la visite Tarte aux pommes et les visites Buffet normand ou Buffet Augeron ;
- 40 pour la visite Jeu croque et les visites Déjeuner Augeron et Déjeuner Pays d'Auge.

Tarifs - Gratuités

Nos tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Il s'agit du prix par personne pour 20 personnes minimum.

Pour toutes les formules hors repas, nous accordons la gratuité au(x) chauffeur(s) et à un guide ou un accompagnateur.

Pose d'option

La pose d'option est possible. La demande doit être faite par écrit puis confirmée par le demandeur, également par écrit, au plus tard 30 jours avant la date de la prestation pour les visites REPAS et 15 jours avant pour les autres visites.

La pose puis l'annulation ou la confirmation de l'option doivent avoir été validées par écrit par le Manoir d'Apreval.

Les options sont valables un mois, renouvelable 2 fois sur demande écrite.

Réservation - Acomptes

Les réservations sont prises en compte à réception d'une demande écrite (e-mail, fax ou courrier) du demandeur et doivent avoir été validées par écrit par le Manoir d'Apreval. La demande de réservation doit comporter obligatoirement les éléments suivants : le nom et l'adresse de facturation, la visite choisie, la date et l'horaire de la visite, le nombre approximatif de participants (chauffeur(s) et guide ou accompagnateur compris).

La réservation est validée à réception d'un acompte de 30% (par chèque, virement ou carte bancaire) qui sera encaissé au moment de la réservation et dont le montant dépend du nombre de participants communiqué lors de la réservation (sauf entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval) :

La confirmation du nombre de participants (chauffeur(s) et guide ou accompagnateur compris) est faite dès que possible et au plus tard 8 jours avant pour toutes les visites sauf pour les visites REPAS pour lesquelles une confirmation est demandée 15 jours avant.

Modalités de paiement - délai

Le montant total TTC de la facture ou le solde (acompte déduit) doit être réglé soit sur place le jour de la visite (paiement par chèque, carte bancaire ou espèces), soit à réception de facture après la visite (paiement par chèque, carte ou virement bancaire).

Toute autre modalité de paiement est soumise à entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval.

MANOIR

Annulation - Modification du nombre de participants

Pour les visites Apreval, les visites gourmandes et les visites-jeu, l'annulation de la réservation est possible sans pénalité jusqu'à 8 jours avant la prestation. En cas d'annulation passée ce délai, l'acompte de 30% versé lors de la réservation ne vous sera pas restitué et restera acquis par le Manoir d'Apreval.

Pour les visites avec REPAS, si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date de la prestation, l'acompte de 30% versé lors de la réservation ne vous sera pas restitué et restera acquis par le Manoir d'Apreval.

Toute modification du nombre confirmé de participants (à la hausse ou à la baisse) devra être signalée dès que possible et au plus tard :

- à l'arrivée du groupe pour la visite Apreval
- 15 jours avant pour les autres visites

Aucune modification à la hausse de ce nombre ne pourra avoir lieu passé ce délai.

Pour toute modification à la baisse non signalée ou faite passé ce délai, des frais correspondants au montant de l'acompte versé pour la prestation seront appliqués (sauf entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval).

